

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N°
4377)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD1

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9 substituer aux mots :

« définies au »,

les mots :

« établies en application du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, en cohérence avec l'article 3 et avec l'article 10